

ON S'ABONNE :
 Cahors, bureau du Journal,
 chez A. LAYTOU, imprimeur,
 ou en lui adressant franco un mandat
 sur la poste.

PRIX DE L'ABONNEMENT :
 LOT, AVEYRON, CANTAL,
 CORREZE, DORDOGNE, LOT-ET-GARONNE,
 TARN-ET-GARONNE :
 Un an 16 fr.
 Six mois 9 fr.
 Trois mois 5 fr.

AUTRES DÉPARTEMENTS :
 Un an, 20 fr. ; Six mois, 14 fr.
 L'abonnement part du 1^{er} ou du 16

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISANT LES MERCREDI ET SAMEDI

RECLAMES,
 50 centimes la ligne

Les Annonces et Avis sont reçus
 à Cahors, au bureau du Journal
 rue de la Mairie, 6, et se paient
 d'avance.

— Les Lettres ou paquets non
 affranchis sont rigoureusement re-
 fusés.

Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de
 la Mairie, 6.

DEPART. LEVÉE DE BOÎTE.	DÉSIGNATION DES COURS.	DISTRIBUTION.
7 h. 30' du matin..	Paris, Bordeaux, Toulouse et le midi	6 h. 30 m. du s.
7 heures du soir....	Brives (Gourdon)	7 h. du m.
	Montauban, Caussade, Toulouse	7 h. du m.
	Castelnau-Montrastrier	7 h. du m.
10 heures du soir....	Figeac (Labenque, l'Aveyron)	6 h. 30 m. du s.
	Fumel, Castelnaudary, Puy-l'Évêque	
	Cazals, St-Géry	

CALENDRIER DU LOT.			
DATE.	JOURS.	FÊTE.	FOIRES.
4	Jeu.	s. Pierre.	Montouq, Labastide, Concorès, Martel.
5	Vend.	s. Sabbas.	Dézagnac.
6	Samedi	s. Nicolas.	Gramat, Martel, Uzech-des-Oules.

L'abonné pour un an au Journal du Lot a droit à une insertion de 30 lignes d'annonces ou 45 de réclames. Pour six mois, de 12 lignes d'annonces ou 7 de réclames. Cette faveur n'est accordée que pour le département.

M. HAVAS, rue Jean-Jacques-Rousseau, 3, et MM. LAFITE-BULLIER et Ce, place de la Bourse, 8, sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

L'ABONNEMENT SE PAIE D'AVANCE

Cahors, 29 Novembre 1862.

BULLETIN

La Chambre des députés d'Italie vient enfin d'entendre le récit des faits récents dont la Sicile a été le théâtre. D'après M. Nicotera, membre de la gauche, M. Ratazzi a favorisé l'entreprise garibaldienne. Non-seulement il aurait connu d'avance les projets de l'ex-dictateur, mais il lui aurait offert un bâtiment de l'État pour l'aider dans son expédition. Le Ministre aurait, en tous points, recherché l'alliance du parti d'action. — L'auditoire n'a pas paru convaincu par ce discours qui a amené le général Cugia à la tribune. L'honorable orateur dit, qu'en effet, la population de Palerme croyait que Garibaldi agissait d'après un plan concerté avec le gouvernement. — Pour dissiper cette erreur, il crut devoir temporiser tant que l'espoir lui restait de ramener Garibaldi dans la légalité. Son espoir fut déçu, à son grand étonnement; car Garibaldi lui avait promis de s'embarquer à Aci-Reale. — Au lieu de cela il fit son entrée à Catane.

M. Micoli a confirmé les paroles du général Cugia par une lettre de l'amiral Albini qu'il a lue à la Chambre.

M. Ratazzi a pris ensuite la parole. — Son discours, qui a duré quatre heures, dit le Constitutionnel, a roulé tout, entier sur la politique intérieure. Il a cherché à démontrer que la mission du ministère, dès son avènement, avait été éminemment conciliatrice, et que le ministère a rempli cette mission sans abdiquer l'autorité gouvernementale.

M. Ratazzi a rappelé l'attitude du gouvernement en présence des deux tentatives de Garibaldi, et il a déclaré que tous les membres du cabinet ont été unanimes pour empêcher Garibaldi de marcher sur Rome, contre la volonté de la France. Par cette conduite, le ministère a eu à rendre service au pays. En terminant, M. Ratazzi a protesté contre les assertions de ses adversaires, qui avaient dit que le ministère cherchait l'appui de la gauche.

Quel sera le résultat de cette trop longue discussion dans le parlement italien?... Attaqué par tous les partis à la fois, défendu vivement, il faut le dire, par ses partisans, le cabinet sor-

tira-t-il vainqueur de cette rude lutte, où la question de portefeuille est seule mise en jeu ? En présence des hautes questions politiques qui, aujourd'hui, devraient entièrement préoccuper la Chambre italienne, il est bien regrettable de voir ses premiers orateurs oublier les grands intérêts de la Nation pour discuter le point de savoir si Victor-Emmanuel doit conserver ou remplacer ses ministres.

Le pays ne peut être satisfait de cet état de choses, où il n'a qu'à perdre. Il sait qu'un simple exposé de la situation suffirait à ses représentants, pour les édifier, et que leur vote, exempt d'ambition, ferait comprendre au cabinet s'il a sa confiance ou s'il a démerité.

La Grèce s'agite beaucoup en ce moment. La candidature du prince Alfred prend de sérieux développements, d'après une correspondance adressée à la Patrie, elle est devenue très-populaire dans plusieurs villes du royaume.

Le buste de ce prince est couronné par le peuple et promené dans les rues.

Les anciens partis anglais, français et russe se sont reconstitués dans cette crise.

« Le parti anglais est le plus turbulent, le plus exigeant, le plus audacieux, parce qu'il réunit tous les exaltés qui s'intitulent les principaux et les courageux auteurs de la dernière révolution, et parce que le gouvernement ne se sent pas assez fort pour les arrêter. Ils marchent avec l'image du prince Alfred, qui doit apporter à la Grèce des millions de livres sterling, un agrandissement de territoire, et enfin se rebaptiser dans la religion grecque.

« La main du gouvernement britannique est-elle dans ce mouvement ? L'Angleterre a-t-elle conçu le désir sérieux de donner le trône de Grèce pour apanage à l'un de ses princes et de se décharger, par la même occasion, du fardeau des îles Ioniennes ? Ou bien veut-elle seulement avoir une renonciation à offrir pour en exiger que l'autre de même valeur, et ne met-elle en avant le prince Alfred que pour le sacrifier généreusement à la paix du monde, quand l'heure sera venue, à condition d'obtenir le sacrifice du duc de Leuchtenberg, ce candidat redouté de la première heure ? Le Journal des Débats incline à croire que cette seconde hypothèse est celle qui se rapproche le plus de la vérité. »

A Vienne, à l'occasion du budget militaire pour 1863, le ministre des affaires étrangères vient de déclarer à la Chambre des députés que la réduction de l'armée autrichienne ne pouvait être exécutée que par suite d'un concert entre les puissances et si celles-ci réduisaient simultanément leur armée.

Aucun fait important n'est transmis de Pékin par le courrier qui vient d'arriver de la Chine. Le choléra a presque disparu à Tienn-Tsing.

A. LAYTOU.

Dépêches télégraphiques.

(Agence Havas).

Athènes, le 26 novembre.
 Une grande démonstration a eu lieu à Syra et à Hydra en faveur du prince Alfred.
 La tranquillité règne partout.

Turin, 26 novembre.
 Chambre des Députés. — M. Ratazzi a parlé pendant quatre heures. Son discours a roulé tout entier sur la politique intérieure. Demain le ministre des affaires étrangères traitera la politique extérieure. M. Ratazzi a commencé par peindre la situation de l'Italie au moment de son avènement au pouvoir. Au milieu des difficultés de tout genre qu'il avait à surmonter, la mission du ministère était surtout conciliatrice. Il devait faire appel à toutes les forces de la nation pour faire suivre le grand but national. La conciliation n'impliquait pas, toutefois, l'abdication de l'autorité gouvernementale. Celle-ci devait rester intacte. Lorsque Garibaldi a voulu se mettre au-dessus des lois, le ministère a dû, quelque douleur qu'il en éprouvât, le combattre. Le ministère a été unanime dans ses décisions pour empêcher Garibaldi de passer la frontière à Sarnico et pour l'empêcher de marcher sur Rome contre la volonté de la France, il a rendu un grand service au pays.

Le président du conseil passe en revue les actes principaux accomplis par le ministère : la fusion de l'armée méridionale, la dissolution de la société émancipatrice. Il constate que le gouvernement a toujours tenu haut le drapeau de l'ordre et de l'autorité. Il combat les accusations de ses adversaires. Il déclare qu'il n'a pas cherché un appui dans la gauche. Il dit que la croyance d'un accord de Garibaldi avec le gouvernement était entretenue en Sicile par les souvenirs de 1860. Il conclut en priant la Chambre de songer à sauvegarder avant tout, les principes et les institutions.

Marseille, 26 novembre.
 Un ouragan a causé quelques sinistres sur notre côte. Le raz de marée n'a produit que quelques avaries dans nos bassins; mais, au Frioul, plusieurs

navires ont chassé sur leurs ancres et il y en a eu six de brisés contre le quai César : le *Panchisa* et la *Scolastica*, espagnols, chargés de sucre de la Havane; *Notre-Dame-de-la-Garde*, marseillais, allant à Gibraltar; le *San Antonio-Abate*, italien, allant à Civitavecchia; le *San Giovanni* également italien, allant à Barcelone; enfin, l'*Allegrezza*, autrichien, chargé de sucre pour Trieste. Sept maisons sont partiellement écrasées, et l'on dit qu'il y a eu plusieurs victimes. — Les vapeurs, retenus par la tempête, quittent le port aujourd'hui.

Vienne, 26 novembre.
 Chambre des Députés. — Le budget de la guerre pour 1863 a été adopté à une grande majorité, avec la réduction de 6 millions de florins proposée par la commission. Le budget de la marine a été adopté sans discussion.

Paris, 27 novembre au soir.
 Le journal *la Presse* dit que l'Angleterre a douze navires de haut bord dans le Pyrée.

New-York, 15 novembre.
 Les fédéraux occupent toute la côte du Texas. Le journal *la Tribune* dit que les confédérés occupent Cheston et Thornton.

Les avant postes de Burnside sont près de ces deux points.
 Deux officiers d'état-major du général Mac-Clellan ont été arrêtés; la cause en est inconnue. Le général confédéré Jackson marche contre Cumberland dans le Maryland.
 La défaite du général Burnside n'est pas confirmée.

Une sérénade a été donnée au général Mac-Clellan; ce dernier a déclaré que le but de la guerre devait être la conservation de l'union et de la constitution.

Des mesures sont prises pour la défense du port de New-York.
 Le général Lée prendrait ses quartiers d'hiver près de Riehmond.
 Des fraudes immenses ont été découvertes à la douane de New-York.
 Or, 32; changes, 46 1/2; coton middling, 64 1/2.

Revue des Journaux.

PATRIE.

L'Europe permettra-t-elle que les vœux ambitieux du cabinet anglais se réalisent ? La France, l'Espagne, l'Italie surtout, chacun de ces Etats que baigne la Méditerranée, consentiront-ils à ce que cette mer latine devienne un lac anglais ? L'Angleterre en possède déjà la clef à Gibraltar, elle y a un relai à Malte; une fois maîtresse de la Grèce et des îles Ioniennes, elle aura bientôt envoyé ses flottes dans tous les ports de l'Archipel.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT
 du 29 novembre 1862.

ALICE

NOUVELLE

CHAPITRE X.

— Une lettre ? une lettre d'adieu, j'en suis sûre ! s'écria Alice d'un ton déchirant.

— Oui, murmura faiblement Eugénie.

Le coup était porté, la dernière illusion d'Alice était détruite. Sa douleur ne se manifesta pourtant ni par des cris, ni par des évanouissements ni par des plaintes amères. Non, elle fut grande et résignée; l'innocente victime des préjugés courba humblement la tête sous cette dernière et cruelle épreuve, à laquelle son âme courageuse était déjà préparée.

La tête renversée sur le dossier de son fauteuil les

yeux au ciel et les deux mains appuyées sur son cœur qui se brisait, elle ressemblait, dans sa pâleur de marbre et dans son immobilité, à une belle statue du désespoir, mais du désespoir tempéré par la résignation chrétienne.

Recevant sa souffrance, Eugénie la considéra quelques minutes avec un muet attendrissement. Puis, effrayée de ce calme, elle voulut provoquer chez son amie des larmes et des sanglots : elle la prit dans ses bras, lui prodigua les noms les plus tendres, les caresses les plus passionnées, et bientôt Alice cacha son visage dans le sein de la vicomtesse et pleura silencieusement, avec de faibles mouvements convulsifs.

« Ne veux-tu pas lire sa lettre ? lui demanda enfin Eugénie.

— Si, si, donne-la moi. »

Alice prit la lettre, la pressa sur ses lèvres, puis la déplia lentement. A mesure qu'elle la lisait, l'horrible souffrance qui contractait sa physionomie faisait place à une mélancolie douce, et, quand elle eut fini, elle dit à Mme d'Orange, avec un faible sourire :

« Tiens, lis toi-même, et vois s'il n'est pas consolant de se sentir aimée et regrettée d'un homme comme celui-là. Sa belle âme tout entière est dans ces lignes. »

Eugénie se disposait à en prendre lecture quand Alice ajouta vivement :

« Ah ! tout haut, je t'en prie ; que j'entende encore ces douces paroles. »

Et, fermant les yeux, elle prêta avidement l'oreille à cette lettre, à la fois respectueuse et passionnée, où la voix de la piété filiale étouffait le cri de l'amour et de la

douleur, où les plus nobles sentiments s'exprimaient en termes vrais et simples qui les rehaussaient encore.

« Oui, s'écria-t-elle, oui, je serai courageuse, car je veux me montrer digne de lui. Il ne se plaint pas, il ne veut me montrer que de la bonté, et pourtant, de nous deux, c'est lui qui souffrira le plus. Moi, du moins, je serai libre, j'aurai le droit de nourrir dans mon cœur mes souvenirs et mes regrets. Lui, quelle douleur ! il sera enchaîné à une femme qu'il n'aime pas ! »

Cette pensée lui arracha un torrent de larmes; elle n'était pas jalouse du bonheur de Laure, mais le malheur d'Edmond la désolait.

De son côté, le comte subissait un cruel supplice : il se représentait sous les couleurs les plus sombres le désespoir de celle qu'il aimait ; il se demandait en tremblant si cette délicate organisation aurait la force de résister à un pareil coup. Et quand il se disait : « En ce moment peut-être mon père sollicite pour moi la main de Laure ! » il frémissait en voyant se dérouler devant lui le tableau d'un avenir vide de joies aux côtés d'une coquette sans esprit et sans cœur.

Quand le marquis entra, lui apportant la nouvelle qu'il était maintenant le fiancé de Mme d'Avigny, il dit tout bas un dernier adieu à son beau rêve, et, sans demander aucun détail sur la visite de son père aux parents de Laure, il se contenta de promettre qu'il irait les remercier le soir même. Puis il se rendit chez le vicomte d'Orange, dans le secret espoir de rencontrer Eugénie et d'apprendre par elle comment se trouvait Alice.

Son attente fut déçue : la vicomtesse n'était pas rentrée;

mais Félix, qui devina ses tortures, l'engagea à revenir vers la soirée passer une heure ou deux avec sa femme.

« J'ai quelques courses indispensables à faire, ajouta-t-il, et je me verrai contraint de la laisser seule. »

Edmond comprit son intention et le remercia par un chaleureux serrement de main.

A l'heure fixée, il trouva Eugénie seule et obtint d'elle les réponses les plus précises aux questions pressantes et inquiètes dont il l'assailit. Elle lui parla d'Alice autant qu'il voulut, elle lui rapporta fidèlement et sans rien dénigrer l'effet de sa lettre et la scène touchante du matin et elle lui prodigua ces éloquentes consolations qu'une femme sensible et délicate puise dans son cœur quand l'amitié l'inspire. En la quittant, il était moins malheureux ; des larmes de reconnaissance voilaient son regard, et, baignant la main d'Eugénie avec une sorte de vénération :

« Vous êtes un ange consolateur, lui dit-il, sans votre aide, que deviendrions-nous, « elle » et moi ? »

Pendant ce temps, Mme d'Avigny s'applaudissait de son triomphe et se disait avec orgueil à la toilette de sa fille.

« Il faut que tu sois belle pour recevoir ton fiancé, lui disait-elle.

— Et cette sottise de Marie qui ma coiffée toute de travers ! répondit Laure avec humeur. C'est comme un fait exprès. Ai-je jamais été plus mal qu'aujourd'hui ?

— Fais-la recommencer, tu en as encore le temps... Quelle robe vas-tu mettre ?

— Ma robe neuve, qu'on me rapporte à l'instant.

— Elle a trop de garnitures ; tu sais que M. Edmond

Plus tard, par des troubles semés habilement dans les provinces frontalières de la Turquie, elle pourra impunément préparer du sein même de la Grèce, c'est-à-dire de chez elle, le démembrement de l'empire ottoman, qu'elle ne protège ostensiblement aujourd'hui que pour mieux l'absorber quand elle croira le moment venu.

En outre, ce peuple de marins, si nombreux et si intrépides, des côtes et des îles de l'archipel grec, que l'Angleterre réunirait à sa marine, mettrait cette dernière puissance à même de reconquérir le sceptre des mers, qui est aujourd'hui l'égalité propriété de toutes les nations.

Non, cela est impossible !

Aucune puissance ne voudra y souscrire ; ni la France, qui a bien le droit de faire entendre sa voix, désintéressée comme elle l'est en Grèce, n'ayant aucun candidat à soutenir ;

Ni la Russie, qui a déjà présumé de son opposition par la Note que le prince Gortschakoff vient d'adresser au cabinet de Saint-James ;

Ni l'Italie, cette noble sœur de la Grèce que le cabinet anglais a toujours flattée et dont il s'est montré de fait le plus grand ennemi en cherchant à la plonger dans l'abîme des révolutions, et en ne lui offrant ni un canon, ni un shelling, même quand l'Autriche allait marcher sur Turin ;

Ni l'Autriche enfin, qui s'alarme déjà des menées du ministère britannique et proteste par la voix de l'*Ost-Deutsch-Post* ;

« Il y a encore, a dit ce journal, d'autres puissances dans le monde qui ne permettront jamais que le trident britannique acquière un privilège exclusif dans l'archipel grec. »

Oui, la feuille autrichienne a raison. Les puissances ne peuvent tolérer la candidature du prince Alfred. Elles ne peuvent la tolérer, d'abord parce que l'équilibre européen serait détruit, ensuite parce que le protocole de 1830 s'y oppose.

En vain mettrait-on en avant les sophismes politiques du *Morning-Post*, et s'attacherait-on à établir une distinction entre ce protocole et le traité de 1832. En vain prétendrait-on que la nation hellénique a déchiré elle-même ce traité. Les motifs qui le dictèrent alors existent encore aujourd'hui. La déchéance de la dynastie bavaroise n'y a rien changé ; elle n'en a affaibli ni la lettre ni l'esprit.

Pour conclure, la Grèce peut devenir le nœud gordien de la question d'Orient. Que les nations de l'Europe y réfléchissent, et qu'elles voient si elles peuvent admettre que l'Angleterre, se développant à l'aise dans l'archipel grec, et dans la Méditerranée, ressaisisse l'empire des mers, et parvienne ainsi à dominer le monde.

DELAMARRE.

LE CONSTITUTIONNEL.

Le *Constitutionnel*, sous la signature Paulin Limayrac, s'exprime ainsi : La Grèce est libre de choisir son souverain. Nos rapports amicaux avec l'Angleterre sont tellement cordiaux que nous n'éprouvons aucun déplaisir du choix du prince Alfred.

La position de la puissance qui se créerait l'obligation de soutenir le prince sur le trône hellénique ne nous porterait pas ombrage.

La Grèce vivra difficilement comme elle est.

La puissance qui fournira le prince, sera obligée de contenir les aspirations du nouveau roi.

L'emprisonner dans ses frontières actuelles, sera lui faire perdre sa popularité.

Encourager ses ambitions d'agrandissement, sera alors ouvrir la porte à la redoutable question d'Orient ; grosse complication de toutes les manières.

aime la simplicité ; je te conseillerais plutôt celle de mous-seline Pompadour.

— On me l'a déjà vue tant de fois !

— Voyez donc cette petite moue dédaigneuse ! Ne dirait-on pas que tu portes cette robe depuis trois ans ! Voilà quinze jours qu'elle est faite.

— Oui, mais je l'avais à Auteuil, où je me suis si fort ennuyée. Elle ne me rappelle pas des souvenirs assez agréables pour que je la remette aujourd'hui.

— Soit ! mais je ne me mêle plus de ta toilette.

— Tant mieux ! grommela Laure à demi-voix.

— Voilà, en vérité, une charmante figure ! regarda un peu dans la glace comme tu as l'air maussade ! Le comte va être enchanté de toi, je te le promets.

— Que m'importe ? il n'est pas toujours aimable non plus, lui !

— Tu fais allusion à sa conduite d'avant-hier ? Je crois en avoir deviné le motif : il était jaloux de M. Achille.

— Vraiment ? lui, jaloux ! s'écria Laure d'un air ravi ; et son sourire compléta ainsi la phrase : « Nous aurons soin de tenir sa jalousie en éveil. »

— Oui, ma fille, c'est par dépit qu'il s'est attaché aux pas de cette petite demoiselle Norbert. Mais aujourd'hui que chacun la connaît, nous n'avons plus rien à craindre.

— Penses-tu donc qu'elle fut pour moi une rivale sérieuse ? Un caprice passager du comte, voilà tout.

— C'est aussi mon avis : comment une petite maîtresse de musique, une insignifiante personne qui n'a pour tout avantage qu'un peu de fraîcheur, pourrait-

Le *Moniteur* nous donne dans sa correspondance de New-York, du 4 novembre, des explications d'un haut intérêt sur les motifs qui ont déterminé l'inaction du général Mac Clellan après la bataille d'Antietam-Creek. Les raisons de cette temporisation étaient de deux ordres, les uns politiques les autres militaires ;

« Les raisons politiques, chacun les connaît ; les feuilles américaines en ont fait un acte d'accusation quotidien contre le jeune général. Ayant charge de cette guerre lamentable, Mac Clellan ne l'aime pas. Commandant une armée nationale, il ne se regarde pas comme un pur stratège, n'ayant d'autre préoccupation que celle de l'échiquier, et ne voyant dans une belle boucherie qu'une bataille sagement livrée. C'est un homme froid qui ne raconte pas ses impressions au premier venu ; mais il a parcouru tant de champs de bataille couverts de cadavres, il a vu tant de lendemains de victoires et de défaites, il a pu peser de six près cette puissance balancée pour la résistance qui semble la règle des forces entre les deux partis, que les journaux abolitionnistes ne lui font pas sans doute une gratuite injure en l'accusant de songer parfois à la paix. Mac Clellan est un démocrate ou un conservateur, puisque les deux mots signifient en ce moment la même chose dans ce pays. »

« Les élections approchaient donc quand on lui donnait l'ordre de tenter encore une fois la fortune des armes, et les élections promettaient d'être favorables aux démocrates. Est-il besoin d'expliquer autrement ses hésitations ? »

Nous croyons ne pas devoir nous étendre sur les « raisons militaires » que mentionne le correspondant du *Moniteur* ; elles ont été développées antérieurement en grande partie ; il nous suffit d'avoir insisté sur les « raisons politiques » eu égard au fait qui se produit du remplacement de Mac Clellan dans le commandement de l'armée du Potomac.

DEBATS.

M. J. E. Horn publie, dans le *Journal des Débats*, des considérations sur la situation financière de l'Italie. Dans l'opinion de cet économiste, le ministère de Victor-Emmanuel et le Parlement de Turin ont une double règle à suivre dans le choix de leurs moyens financiers.

« Il faut que le caractère transitoire et accidentel des charges supplémentaires qu'il s'agit d'imposer au pays soit bien nettement marqué, il faut encore que l'époque préparatoire où l'Italie se trouve en ce moment ne devore point les ressources suprêmes que pourra, un jour ou l'autre, réclamer l'accomplissement même de la grande œuvre que l'on poursuit. »

LE SIÈCLE.

On lit dans le *Siècle*, sous la signature de M. Delord :

« L'Autriche fait répandre le bruit par certains journaux qu'un parti se forme en Vénétie pour pousser à une transaction sur le terrain d'un nouveau Statut. Que l'Autriche se transforme chez elle et remplace le vieil absolutisme des Habsbourgs par le régime parlementaire, c'est un progrès auquel nous applaudissons volontiers ; mais en Italie il est impossible à l'Autriche de se transformer. Le gouvernement constitutionnel est de tous les gouvernements celui qui supporte l'union la plus intime entre le pouvoir et la nation. Entre l'Autrichien et l'Italien, il y a un abîme infranchissable : la conquête ; l'Autrichien, c'est l'étranger. Les bienfaits du statut le plus libéral du monde n'eussent point consolé, en 1815, nos provinces de l'Est d'être passées sous la domination de la Prusse ou de la Bavière. Quand l'idée de nationalité vit chez un peuple, son existence, sa fortune, son bien-être, il n'est rien qu'il ne soit disposé à lui sacrifier. »

elle soutenir la comparaison avec ma brillante Laure ? »

« Et nos deux dames, oubliant leur petite querelle de tout à l'heure, redevinrent les meilleures amies du monde, l'une, pour s'extasier sur les charmes et les mérites de sa fille ; l'autre, pour s'enivrer du grossier encens de sa mère. Dieu sait combien de temps aurait duré cette scène ridicule, si l'on n'était venu dire à « madame la baronne »

— car un bonheur n'arrive jamais seul, et l'on possédait enfin depuis quelques heures le titre tant désiré — que M. Gabet demandait à la voir.

« Victoire, mon ami ! s'écria-t-elle en l'abordant. La demoiselle Norbert est humiliée ; le comte a demandé la main de Laure ! »

— Je le sais, madame la baronne, et j'accours vous féliciter.

— Et recevoir mes remerciements, n'est-ce pas ? C'est à vous que nous devons d'être tirés d'incertitude, car, je l'ayoue sans détour, le déshonneur de la famille Norbert a dû contribuer beaucoup à hâter la démarche des Rochebrune.

— Croyez-vous qu'ils sachent déjà ce qui s'est passé hier au soir.

— Pourquoi pas ? les nouvelles se répandent si vite ! Et avant-hier encore, le comte était aux petits soins pour cette Alice. Je suis convaincue qu'en apprenant qu'elle est, il aura été si indigné de s'être laissé jouer par elle qu'il aura prié son père de nous faire sa demande sur-le-champ.

— S'il en est ainsi, je suis charmé, madame la baronne, d'avoir pu vous rendre service.

LE MONDE.

Le *Monde* prétend que la candidature du prince Alfred fait toujours des progrès, patronnée par les agents de l'Angleterre :

« Le gouvernement britannique, poursuit M. Coquille, espère fasciner les Grecs par la promesse d'annexer à la Grèce les îles Ionniennes. Mais l'Europe pourrait voir là une annexion déguisée de la Grèce aux îles Ionniennes. Si la Prusse et la Russie sont d'accord avec la France sur la question italienne, est-ce trop présumer de la logique que de supposer qu'elles pourraient bien être d'accord sur la question grecque ? »

Pour extrait : A. LATTOU.

Dans le courant de l'année 1862, la femme Doise, accusée du crime de parricide, a été condamnée par la cour d'assises du Nord aux travaux forcés à perpétuité. Quelques mois après, deux malfaiteurs, se reconnaissant coupables du crime, dont une innocente portait déjà la peine, la révision de son procès fut ordonné, devant la cour d'assises de la Somme, qui a prononcé son acquittement.

A propos de cette malheureuse affaire, nous lisons dans le *Temps*, la lettre suivante, que M. Odilon Barrot, vient de lui adresser :

« Mortefontaine, lundi.
« Mon cher monsieur,
« J'ai lu avec un profond intérêt dans votre journal les débats de l'affaire de la femme Doise. L'avocat de cette infortunée a dit avec raison que toute la procédure, à la suite de laquelle elle a été injustement condamnée comme parricide, est pleine d'utiles enseignements.

« A ceux que cet honorable et estimable défenseur a si bien fait ressortir, et sur l'abus du secret, et sur cette manie si cruelle d'interprétation qui prétend incriminer un geste, un mouvement involontaire, en les rattachant à une pensée supposée, — telle, par exemple, que cette si étrange interprétation : « Vous pensiez à votre père quand vous grinciez des dents. » — Comme s'il était donné à un homme, si éminent qu'il soit, de deviner une pensée ; je me permettrais d'ajouter une réflexion qui a aussi son importance.

« Cette malheureuse avait été déclarée coupable d'un parricide commis de la manière la plus atroce. Il n'y a aucun reproche à adresser au jury, puisqu'il y avait aveu de l'accusée. Toute la responsabilité de cette fatale erreur pèse sur ceux qui avaient arraché cet aveu, et sur la torture morale qui l'avait produit. Il faut même se féliciter que, par une heureuse contradiction, ce jury, tout en déclarant cette femme coupable du crime le plus odieux, ait admis des circonstances atténuantes, que semblaient exclure et la nature du crime, et la manière atroce dont il avait été consommé. Si ces circonstances n'avaient pas été admises, la condamnation à mort eût été inévitablement exécutée, car la grâce, dans de pareilles circonstances, eût été bien difficile à accorder. Eh bien ! dans ce cas, tout eût été consommé, et la révision impossible d'après nos lois, par la raison que l'un des condamnés ayant été exécuté, la contradiction ne pouvait plus s'établir entre les personnes condamnées pour le même crime. Ainsi et précisément parce que l'erreur de la justice humaine aurait produit un résultat plus extrême, cette erreur eût été irréparable. C'est là, selon moi, plus qu'une lacune ou une simple contradiction dans notre législation ; c'est une grande immoralité qu'il est bien temps de faire disparaître. Rien ne s'opposerait, selon moi, à ce qu'un curateur fût donné à la mémoire de la personne injustement condamnée, afin que, contradictoirement avec lui, se débattent le procès de contrariété et de révision. A défaut du malheureux condamné, qu'on ne peut rappeler à la vie, n'y a-t-il pas encore un immense intérêt pour sa mémoire, pour ses enfants, pour sa famille, à ce que son innocence soit reconnue et proclamée ? Cet intérêt est aussi celui de la société entière, dont la conscience souffre toujours au spectacle d'une grande et fatale erreur, non réparée, et

— Et moi, mon cher Gabet, je vous en saurai gré toute ma vie. Si je puis vous témoigner ma reconnaissance par des actes, j'y suis toute disposée.

— Oh ! madame la baronne, si je ne craignais d'abuser...

— Parlez sans crainte ; qu'avez-vous à me demander ?

— Hélas ! les temps sont si durs et l'on a tant de peine à trouver de l'emploi ! Malgré la plus stricte économie, j'ai contracté des dettes ; je suis dans un embarras affreux.

— Et que vous faudrait-il pour en sortir ?

— Mille francs tout au plus.

— C'est beaucoup ; mais vous m'avez rendu un important service ; va donc pour les mille francs.

Elle se leva et les prit dans son secrétaire.

Ce n'était pas la première fois que cet homme aussi bas que méchant recevait, pour de bons offices du même genre, de l'argent de Mme d'Avigny. Maîtresse absolue chez elle, elle ne rendait jamais compte à son mari de l'emploi de leur énorme revenu.

Gabet se retira avec forcés salutations d'une révoltante humilité. Tout en y répondant d'un air distrait, notre dame se disait dans son fort intérieur :

« Il faut que je me débarrasse de cet homme-là ; il pourrait quelque jour trahir nos secrets. »

Et le ciel qui aujourd'hui souriait à tous ses desirs, parut vouloir l'exaucer encore en lui envoyant à propos son mari.

« Dieu, quel air sombre ! pensa-t-elle en le voyant paraître. Dirait-on bien un homme qui vient d'être fait baron et de flancer sa fille à un comte ! »

Puis, de sa voix la plus caressante :

qui semble une protestation permanente contre la justice et la moralité humaines.

« Si cette observation, qui n'a sans doute échappé à aucun juriconsulte, vous paraît fondée, je vous autorise à la rendre publique.

« De plus, une souscription pourrait être ouverte pour cette infortunée, et, dans ce cas, vous m'y comprendriez pour une somme de cent francs, que vous aurez la bonté de faire toucher chez moi.

« Recevez, etc. »

» ODILON BARROT. »

Nous ne pouvons qu'accueillir avec un respectueux empressement la lettre de M. Odilon Barrot, et nous n'affaiblirons pas ses conseils en les commentant. Ils ont tout leur poids en eux-mêmes ; ils tirent la plus haute autorité de la juste et universelle vénération qui entoure la plus noble vie, consacrée tout entière à la justice et à la liberté. M. Barrot désire que nous ouvrons une souscription : nous l'ouvrons, et l'initiative qui l'inaugure nous en garantit le résultat. Nous l'ouvrons, non pas comme une vaine et orgueilleuse bravade, — ce serait bien mal traduire la pensée qui nous est suggérée, — mais bien plutôt dans un juste sentiment de solidarité sociale. Tel est, en effet, le double lien entre la société et les individus, que, si nous souffrons tous de l'injustice commise envers un seul, nous sommes tous aussi, et dans la même mesure, responsables de cette injustice.

Quelle qu'elle soit d'ailleurs, la justice est toujours la plus haute et la plus majestueuse expression de l'état social, et l'exacte mesure du degré de civilisation où un peuple est parvenu. Sa gloire est nôtre ; mais aussi ses déficiences sont nôtres ; et quand nous signalons une erreur judiciaire, nous n'avons pas le droit d'isoler la justice de nous-mêmes, et de la blâmer en nous absolvant. Si l'accusé n'a pas encore en France toutes les garanties désirables, la faute en est moins à ceux qui appliquent les lois et les règlements, qu'à l'opinion publique à laquelle nous participons tous, et qui ne s'occupe guère de cette grande question, que lorsqu'elle y est ramenée par quelque sinistre avertissement. Donc, une réparation est due par tous. Nous remercions M. Odilon Barrot de nous y avoir fait songer, et nous pensons que son appel sera entendu.

Les souscriptions seront publiées dans les colonnes du *Temps*, A. NEFFTZER.

Chronique locale.

COUR D'ASSISES DU LOT

PRÉSIDENCE DE M. MÉTIVIE.

Audiences des 25 et 26 novembre.

Affaire Jean CALLE. — Coups et blessures volontaires ayant occasionné la mort sans intention de la donner.

Jean Calle, comparait devant le jury sous l'accusation de coups et blessures volontaires ayant occasionné la mort. Ce crime était commis dans la journée du 26 août dernier, vers midi. Voici, en résumé les faits tels qu'ils sont relatés dans l'acte d'accusation. — Le sieur Delsahut travaillait aux champs, quand il entendit des cris ; il se dirigea vers le lieu d'où ils partaient et trouva deux hommes aux prises. Jean Calle criait au secours tandis que l'autre, Vieillescases, au moment même où Delsahut parut, cherchait, en chancelant, à s'appuyer contre la muraille qui bordait le chemin, et mourait presque aussitôt, sans avoir proféré une parole.

Vieillescases était un vieillard de 73 ans, presque aveugle et marchant avec peine, ce qui rend assez invraisemblable la version de Calle, homme de 57 ans, qui prétend avoir été attaqué par son adversaire, et lui avoir involontairement donné la mort en cherchant à

« Qu'as-tu, mon ami ? tu ne parais pas content.

— Je ne le serai jamais, Henriette, tant que je rencontrerai dans ma maison cet homme qui sort de chez toi. Ce Gabet est un lâche que je méprise et dont la vue me révolte.

— Quel langage ! répondit-elle, un peu choquée de ce ton catégorique auquel on ne l'avait pas accoutumée.

— Tu sais que je n'ai jamais eu bonne opinion de Gabet.

— J'en conviens ; mais c'est pourtant la première fois que tu en parles avec cette sainte horreur.

— Ne plaisants pas, je t'en prie ; il vient de commettre une action infâme.

— Infâme ? le terme est fort.

— Il n'est que juste, n'est-ce pas une infamie de trahir sans nécessité, uniquement pour le plaisir de faire du mal, un secret qui livre, au mépris du monde deux pauvres femmes innocentes, sans protecteur sans appui, sans autre ressource que leur travail ?

— Explique-toi ; je ne te comprends point, dit-elle, affectant la surprise.

— Comment ! tu ne comprends pas qu'il s'agit de la famille Norbert ? J'ai pourtant oui dire que chez Mme de Milna...

— En effet ; mais je ne m'en suis pas mêlée... et, du reste, j'ignorais l'histoire.

Vicomtesse DE LERCHY.

La suite au prochain numéro.

se défendre.
Delsahut principal témoin, ne peut rien affirmer il n'a vu que ce qui est rapporté plus haut, et ne sait lequel des deux a été l'agresseur.
Le jury, après une courte délibération, a rapporté un verdict d'acquiescement.
Ministère public. — M. de Calmels Puntis.
Défenseur. — M^e Durrieu.

Audience du 26 (soir).

Affaire COSTE (Jean). Vol qualifié.
Le 3 août dernier, vers quatre heures et demie du soir, un incendie éclata dans le quartier Ortabadial, à Figeac, et malgré les secours les plus prompts, trois maisons habitées par plusieurs familles, furent entièrement détruites par le fléau.

Le feu s'était déclaré dans une chambre au deuxième étage, appartenant à Marie Alazard, qui y demeurait avec Jean Costes, son mari, et l'opinion publique signala immédiatement celui-ci comme l'auteur du sinistre.

Traduit pour ce fait devant la Cour d'assises, et reconnu coupable par le Jury, qui a admis les circonstances atténuantes, l'accusé Costes a été condamné à sept années de réclusion.

Ministère public : M. Motas. — Défenseur : M^e Talou.

Audience du 27 novembre.

Affaire Cousy. — Vol qualifié.

Dans la matinée du 6 septembre dernier, Antoine Cousy, teinturier, âgé de 62 ans, né à St.-Vincent, domicilié à Décazeville, arrivait au Bourg, s'introduisait dans le presbytère, en brisant le panneau inférieur d'une des portes d'entrée, et s'emparait de 12 couverts d'argent, 12 cuillers à café, de même métal, une grande cuiller en ruoltz, 5 à 6 francs en monnaie de billon, et un parapluie. Il pénétrait ensuite dans la cave et volait un melon et quelques bouteilles de vin ; puis il sortait du village, passait par Issepts et par Fons et rentrait à Décazeville, où il a été arrêté. Il est reconnu coupable de vol commis à l'aide d'effraction, et condamné à 10 années de réclusion.

Ministère public : M. Destanne de Bernis. — Défenseur : M^e Guilhou.

Audience du 29.

Affaire Tardieu (Jean). — Vols qualifiés.

Dans la nuit du 23 août dernier, Jean Tardieu, domicilié à Nozac, fut aperçu par quelques-uns de ses voisins rentrant à son domicile chargé d'un sac qui paraissait contenir du blé. Sa mauvaise réputation leur fit soupçonner qu'il venait de commettre un vol, néanmoins ils n'osèrent l'aborder. Mais au bout de quelques instants, ils le virent ressortir de la maison avec un sac vide sous le bras et revenir bientôt après portant un second sac de blé ; ils n'hésitèrent pas alors à l'arrêter.

A une époque assez éloignée, mais qui remonte à moins de dix ans, de nombreuses soustractions de blé avaient été commises au préjudice du sieur Daubé. L'auteur de ces vols était resté inconnu, quand, dans la nuit du 18 janvier 1859, Tardieu fut surpris dans le cellier du sieur Daubé, remplissant un sac de pommes de terre qu'il se disposait à emporter.

C'est pour répondre à ces accusations, que Tardieu comparait aujourd'hui devant le jury. Reconnu coupable, mais avec des circonstances atténuantes, la Cour a condamné Tardieu à dix mois d'emprisonnement.

Ministère public. — M. Destanne de Bernis.
Défenseur : — M^e Périer (de Gourdon).

Par arrêté préfectoral du 26 novembre 1862, M. Séval (Pierre) a été nommé adjoint au maire de la commune de Saillac.

On nous écrit de Moncuq :
La mort d'un homme de bien est toujours un deuil public.

La commune de Montcuq, est en ce moment l'écho de l'affliction domestique qui frappe une des familles les plus honorables du canton.

M. Jean Foissac, ancien maire de Montcuq, dont la longue carrière administrative et la vie privée, ont été honorées de l'estime et de la considération publique, est décédé le 25 du courant à une heure du matin, à la suite d'une attaque d'apoplexie, dans la soixante-neuvième année de son âge, entouré des soins et des larmes de sa veuve et de ses enfants.

Toute la population, ayant à sa tête M. le Maire et le Conseil municipal, a témoigné de sa profonde sympathie pour le défunt en accompagnant les restes mortels jusqu'au champ de repos.

Le 18 novembre courant, un vol d'une somme de 200 fr., d'une chemise de percale et d'un pantalon a été commis, à St.-Céré, au

préjudice du sieur Courtois, Louis, physicien. Les soupçons se sont portés sur le nommé B... de Fontenay-le-Conte. La police est à sa recherche.

On lit dans le Correzien :

Un jeune homme originaire de Cavagnac (Lot), a disparu depuis le 12 de ce mois : les personnes qui pourront avoir quelques renseignements concernant ce jeune homme sont priées de vouloir bien les transmettre à M. le commissaire de police de la ville de Brives.

Ce jeune homme s'appelle Pierre Lafarge, sa taille est de 1 mètre 75 c.; cheveux, sourcils et barbe noirs; yeux châtain très-foncé; nez bien fait; bouche moyenne; menton à fossettes; visage plein, arrondi; teint brun coloré; physionomie douce et naïve.

Habillement : veste et pantalon en laine de couleur verte; gilet tartan, de couleur foncée avec des mouchetures de plusieurs couleurs; chapeau gris, neuf; chemise en coton; souliers minces, dont un nouvellement réparé sur le côté; cravate en soie légère, noire.

La ligne nouvelle du chemin de fer de Brives à Capdenac a 96 kilomètres de longueur; elle compte onze stations, savoir : Brives, Turenne. Les Quatre-Roules, Saint-Denis, Mont-Valent, Roc-Amadou, Gramat, Assier, Fournel, Figeac et Capdenac.

Aux termes d'une décision ministérielle, les ingénieurs des ponts-et-chaussées sont appelés à prêter gratuitement leurs concours aux particuliers qui le réclament, soit pour les études et la rédaction des projets de drainage, soit pour la surveillance et l'exécution des projets.

Une circulaire exigeait seulement que les demandes des intéressés fussent préalablement soumises à l'approbation du ministre.

Cette formalité, susceptible par ses longueurs de nuire au développement du drainage, vient d'être supprimée.

Ainsi, dorénavant, les opérations d'études et de surveillance seront autorisées par les préfets, sur les avis qui leur seront fournis par les ingénieurs.

Une circulaire du ministre de la guerre, portant la date du 13 novembre courant, contient les dispositions suivantes :

Les jeunes soldats de la deuxième portion du contingent de la classe de 1860 qui ont passé trois mois l'année dernière dans les dépôts d'instruction, devront y être réunis de nouveau pendant deux mois, du 5 janvier au 5 mars 1865.

En conséquence, la mise en route de ces jeunes gens sera réglée de manière qu'ils soient arrivés dans les dépôts le 5 janvier prochain.

Les états annexés à la circulaire du 30 août 1862 font connaître les dépôts sur lesquels seront dirigés les jeunes soldats dont il s'agit.

Pour les différentes mesures d'exécution et pour les comptes à rendre, on se reportera aux diverses instructions spéciales qui ont déjà été adressées au sujet de la réunion, dans les dépôts, de la deuxième portion des contingents.

Il conviendra d'appliquer les règles générales de l'insoumission et de la désertion aux hommes qui n'obéiront pas aux ordres de route dans les délais légaux, sans que leur retard puisse être justifié, et à ceux qui quitteraient le dépôt sans autorisation.

Il arrive que des militaires voyageant en bourgeois, refusent de montrer aux agents des Compagnies des chemins de fer la feuille de route qui justifie leur droit au transport à prix réduit. Cependant l'article 7 de l'arrêté du 31 décembre 1858, inséré au *Journal militaire*, 1^{er} semestre 1860, page 65, est ainsi conçu :

« Les Compagnies de chemins de fer sont autorisées à demander, en route, aux porteurs des billets militaires, l'exhibition de leur feuille de route, lorsque ceux-ci ne sont pas en uniforme. »

Il résulte de cette disposition :

1^o Que les Compagnies fondées à organiser, comme elles l'ont fait, un contrôle des billets en route, ont le droit de s'assurer que les porteurs de billets militaires sont réellement dans les conditions déterminées pour profiter des réductions stipulées au cahier des charges ;

2^o Que tout militaire, quel que soit son grade, qui ne voyage pas en uniforme, doit exhiber son billet et sa feuille de route, sur l'invitation d'un agent des Compagnies des chemins.

Toute infraction sera punie disciplinairement, indépendamment des peines encourues, au titre du droit commun, à la requête des Compagnies du chemin de fer.

(*Moniteur de l'Armée*)

CAISSE D'ÉPARGNE DE CAHORS.

Séance du 23 novembre 1862.

8 Versements dont 2 nouveaux... 1,277^{fr}
4 Remboursements dont 1 pour solde. 562 76

TAXE DU PAIN. — 23 octobre 1862.

1^{re} qualité 35 c., 2^e qualité 32 c., 3^e qualité 29 c.

TAXE DE LA VIANDE. — 12 mars 1862

Bœuf : 1^{re} catégorie, 1^{fr} 15^c ; 2^e catégorie, 1^{fr} 05^c.
Taureau ou Vache : 1^{re} catég., 95^c ; 2^e catég., 85^c.
Veau : 1^{re} catégorie, 1^{fr} 30^c ; 2^e catégorie, 1^{fr} 20^c.
Mouton : 1^{re} catégorie, 1^{fr} 25^c ; 2^e catégorie 1^{fr} 15^c.

Pour la chronique locale : A. LAYTOU.

Départements.

La foire d'Albi, dite de Sainte-Cécile, tenue le 24 novembre, avait attiré une foule immense qui se pressait sur les divers marchés où le mouvement des affaires a été très-actif et s'est continué durant la journée tout entière.

Le marché aux grains comptait sur place plus de 1,600 hectolitres de blé. Les prix ont varié, suivant qualité, de 20 à 25 fr. et au-dessus même pour quelque petite quantité de qualité très supérieure, donnant d'après la mercoriale officielle, un prix moyen de 22 fr. 91 c., avec une hausse insignifiante de 8 centimes seulement sur le prix moyen du marché antérieur.

Les marchés aux bestiaux étaient approvisionnés par 1,276 bœufs ou vaches, 348 génisses, 188 veaux, — plus de 4,300 moutons et brebis ; — 670 porcs de toute espèce.

Les oies grasses mortes ont atteint le prix de 2 fr. 10 c. le kil. ; les canards gras et morts se sont élevés au même prix de 2 fr. 10 à 2 fr. 15 c. le kil.

50 kil. de truffes environ avaient été portés sur place et ont été vendus à 7 et 8 fr. le kil.

Pour la chronique départementale, A. LAYTOU.

Nouvelles Étrangères.

(Correspondances Havas et Bayvet).

ITALIE.

Turin, 25 novembre.

Chambre des députés. — M. Nicotera parle de promesses que M. Rattazzi lui aurait faites relativement aux réformes à introduire dans l'administration (M. Rattazzi fait des signes de dénégation). M. Nicotera ajoute que le gouvernement savait, onze jours d'avance, que Garibaldi entrerait à Catane. On avait offert à Garibaldi de le recevoir, avait tout son état-major, à bord d'un navire de l'Etat, et de le conduire sur le point du royaume qu'il aurait indiqué. L'orateur s'attache à prouver que le ministre recherchait l'alliance de la Gauche. Il combat le discours de M. Boggio et propose de mettre le ministre en accusation pour avoir violé la Constitution, en faisant arrêter plusieurs députés.

(Le discours de M. Nicotera a été plusieurs fois interrompu par les réclamations de la Chambre).

Le général Cugia donne des explications sur sa conduite en Sicile. A son arrivée à Palerme la situation était très grave : une illusion fatale avait gagné toute la population. Personne ne doutait d'un accord entre le gouvernement et Garibaldi. Si l'on avait employé la force immédiatement, une collision dans les rues de Palerme, était peut-être inévitable. Il a fallu temporiser dans l'espoir de ramener Garibaldi au sentiment de la légalité. Pendant les pourparlers, le général Cugia demandait au gouvernement d'augmenter les forces militaires dans l'île. Garibaldi avait promis de s'embarquer à Aci-Reale. Son entrée à Catane fut inattendue.

M. Miceli donne lecture d'une lettre de l'amiral Albin qui proposait à Garibaldi de s'embarquer avec son état-major. Dans sa réponse, Garibaldi acceptait la proposition ; il demandait qu'un navire de l'Etat fût prêt dans le port d'Aci-Reale, et qu'on lui en donnât avis à Catane, ou sur la route qui relie les deux villes.

M. Caroli parle contre le ministre. M. Rattazzi déclare qu'il prendra demain la parole. Le prince Humbert est arrivé à Gènes.

Les nouvelles de la levée militaire dans les provinces méridionales sont excellentes. Emprunt italien : 71,30.

ANGLETERRE.

Londres, 26 novembre.

Le *Morning-Star* annonce que le conseil des ministres a résolu d'effectuer une diminution de deux millions de livres sterling (30 millions de francs) dans le budget des dépenses. Le *Star* insiste pour que cette diminution soit portée à quinze millions de livres sterling, selon la proposition de M. Disraeli, sans cela le ministre ne désarmera pas l'opposition.

AUTRICHE.

Vienne, 25 novembre.

L'amnistie accordée aux Hongrois s'étend à 200 personnes, dont quelques-unes accusées de haute trahison. 150 personnes, qui se trouvaient en prison ou sous le coup d'une instruction judiciaire, ont été immédiatement mises en liberté.

Pour extrait : A. LAYTOU.

Paris.

Il est certain que la nomination du baron Gros, ambassadeur de l'Empereur en Angleterre, a été très favorablement accueillie par le gouvernement anglais et que la Reine a chargé lord Cowley d'en exprimer toute sa satisfaction.

— S. Exc. M. Drouyn de Lhuys, ministre des affaires étrangères et M^{me} Drouyn de Lhuys

sont attendus demain à Paris, revenant de Compiègne.

— M. le maréchal Pélessier est attendu la semaine prochaine à Paris, venant d'Alger.

— Notre illustre peintre, Horace Vernet, qui semblait être rétabli d'une longue maladie, il y a un mois, vient d'éprouver une rechûte.

— On restaure activement dans la salle des Etats du Louvre de Napoléon III, les grands et beaux tableaux au nombre d'une quarantaine qui décoraient le chœur et les chapelles de la cathédrale de Paris, avant sa restauration. Tous ces tableaux signés des noms de nos grands maîtres de l'Ecole française des 17^e et 18^e siècles, vont prendre place dans la grande galerie de Napoléon III qu'on achève de décorer, dans le nouveau Louvre pour recevoir l'école de peinture française. Une grande porte qu'on perce dans la galerie dite du bord de l'eau, en face des tableaux de Van Dick et de Rubens, établira une communication entre le musée des grandes écoles italienne, flamande, hollandaise, allemande et espagnole. La nouvelle galerie doit ouvrir dans le courant de janvier prochain.

— La cérémonie de confirmation de l'élection de l'archevêque de Cantorbéry a dû avoir lieu le 26, à 11 heures à Bow-Church. La confirmation de l'élection de l'archevêque de York aura lieu le mois prochain à Saint-James-Church, Piccadilly.

— La Cour impériale de Versailles a prononcé hier son arrêt dans le procès en dommages-intérêts intenté par M^{me} veuve Dillon à M. le duc de Grammont-Caderousse. Celui-ci a été condamné envers la mère de la malheureuse victime du duel d'octobre à une pension viagère de 3,600 francs.

— M. Poulitier, conseiller à la Cour de cassation, mis à la retraite en vertu du décret sur la limite d'âge des magistrats et nommé officier de la Légion-d'Honneur est décédé subitement la nuit dernière, c'est-à-dire moins de vingt-quatre heures après la publication du double décret le concernant dans le *Moniteur*.

— Le drame des *Misérables* tiré du roman de Victor Hugo, sera joué la semaine prochaine à Bruxelles.

— On attend à Paris le maréchal Pélessier gouverneur de l'Algérie. S. Exc. vient passer deux mois de congé en France.

— La quatrième série des invités de Compiègne part demain pour la résidence impériale.

— Les Directeurs des principaux journaux de l'opposition démocratique à Paris, viennent d'ouvrir dans leurs bureaux une souscription, d'ailleurs non publique, pour offrir au docteur Hélaton une tabatière d'or avec le portrait de Garibaldi.

Pour extrait : A. LAYTOU.

Faits divers.

DERNIER AVIS

SAMEDI 29 de ce mois, DERNIER DÉLAI pour la SOUSCRIPTION aux actions de la SOCIÉTÉ de la PROPRIÉTÉ FONCIÈRE de PARIS.

Depuis que nous avons annoncé la CONSTITUTION DÉFINITIVE de la Société et la CLOTURE de la souscription pour le 22 courant à Paris, et le 27 dans les départements, il nous est arrivé tant de demandes que, pour y faire face, nous sommes obligés de remettre le jour de la CLOTURE au 29 de ce mois, DERNIER DÉLAI, tant pour Paris que pour les départements.

La Société offre aujourd'hui aux capitaux qui pourraient encore s'y engager, toutes les garanties que comporte une Société dont la CONSTITUTION est ACCOMPLIE.

Les personnes qui souscriront jusqu'au 29 inclusivement, participeront encore aux PREMIÈRES OPÉRATIONS sociales qui commenceront dès le mois de janvier prochain par l'exécution des travaux de MENUISERIE, SERRURERIE, CHARPENTE et TERRASSEMENTS pour, aussitôt que la température sera favorable, attaquer les MAÇONNERIES.

Tout le capital fourni par les actionnaires sera, dès le mois de juillet, entièrement représenté par des IMMEUBLES qui, se trouvant précisément en PLEIN CENTRE de Paris, donneront immédiatement des produits d'autant plus élevés, qu'aux termes des conditions des CESSIONS de terrains faits par LA VILLE à M. Aussart, la Société n'aura qu'une FAIBLE PARTIE de leur valeur à payer ; le reliquat devant être payé en TROIS ANS, moyennant un intérêt de 5 0/0 seulement, sera soldé par les EMPRUNTS, suivant la combinaison qui fait la base de la Société.

Par suite, le 2^e trimestre de l'année prochaine produira déjà un revenu qu'on peut évaluer à 12 0/0 ; et l'exercice suivant atteindra les RÉSULTATS DÉFINITIFS annoncés.

On souscrit, à Paris, au siège social, rue de Choiseul, 16.

Versement par action : 125 fr. en souscrivant ; 175 fr. divisés en trois paiements à effectuer dans le cours de l'année prochaine ; le

reliquat, soit 200 fr. par action, ne sera appelé qu'après que les immeubles construits produiront au moins 12 0/0 des 300 fr. primitivement versés.

On peut également souscrire par lettre chargée adressée au directeur-gérant, A. ANSSART et Cie, et accompagnée d'une remise en billets de banque ou en mandats à vue, qu'on peut obtenir dans toutes les succursales de la Banque de France et chez tous les banquiers de province qui ont leurs correspondants à Paris.

GRAND HOTEL DU LOUVRE

En exploitation depuis 1855, situé dans le quartier le plus central de Paris, rue de Rivoli et place du Palais-Royal.

600 Chambres de 3 à 20 fr. — 60 Salons de 4 à 20 fr. — Salle à manger richement décorée. — Table d'hôte à 6 heures. — Salons de restaurant.

Moyennant le prix de 12 fr. 50 par jour, au 4^{me} étage, et de 15 fr. au 3^{me}, MM. les Voyageurs ont au Grand Hôtel du Louvre: une Chambre, le Déjeuner, le Dîner à Table d'Hôte, l'Eclairage et le Service.

BULLETIN COMMERCIAL.

VINS ET SPIRITUEUX.

Les vins à Bercy et à l'Entrepôt sont tenus ferme par suite de la hausse que l'on constate dans la plupart des vignobles, principalement dans le Bordelais et le Midi; la Bourgogne continue à nous expédier des vins dont la consommation se montre satisfaite.

Les affaires en vins sont très-animées dans tout le Bordelais, et les produits de 1862 se sont vendus à des prix assez rémunérateurs.

BULLETIN FINANCIER.

BOURSE DE PARIS.

27 novembre 1862.			
Au comptant:	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour 100	70 35	»	»
4 1/2 pour 100	97 90	» 40	»
28 novembre.			
Au comptant:	70 45	»	»
3 pour 100	98	» 10	»
4 1/2 pour 100	97 90	»	»
29 novembre.			
Au comptant:	70 45	»	» 20
3 pour 100	97 90	»	» 10
4 1/2 pour 100	97 90	»	» 10

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Naissances.

- 26 novem. Chapou (Anne), rue du Tapis-Vert.
 - 27 — Gibert (Etienne), rue St.-Barthélemy.
 - 28 — Rapatel (Philippe-Auguste), rue St^e Barbe.
- Mariages.
- 26 — Lugan (Jean-Amaux), tonnelier, et Longpech (Marguerite), sans profession.
 - 26 — Lepeit (Eugène), négociant, et Playous (Léonore-Louise-Alexandrine) sans p.
- Décès.
- 26 — Lafage (Jean), 2 ans, au Port-Bullier,
 - 27 — Crabol (Jeanne), couturière, 27 ans, Bégous.
 - 27 — Delcamps (Léon), 4 ans, rue St.-Maurice.
 - 28 — Fourastié (Hyacinthe), coiffeur, fusilier, au 46^e de ligne, 24 ans (hospice).
 - 28 — Fausset (Françoise), religieuse de l'ordre des Dames blanches, boulevard nord

Pour tous les articles et extraits non signés: A. LAYTOU.

DÉJEUNERS des ENFANTS,

Pour fortifier les enfants et les personnes faibles de la poitrine ou de l'estomac, le meilleur et le plus agréable déjeuner est le RACHAOUT des Arabes de

DELANGRENIER, rue Richelieu, 26, à Paris.

CHOCOLAT PURGATIF DE DESBRIÈRE.

Cet agréable purgatif se prend facilement et ne cause ni irritation, ni malaise. On le mange sec et on prend aussitôt une tasse de café, de thé au lait ou tout autre potage. — Dépôts dans toutes les Pharmacies. (EXIGER sur chaque boîte la signature DESBRIÈRE, car il y a des contrefaçons).

MAL de DENTS. — L'EAU du Dr OMEARA calme à l'instant la plus vive douleur. — Dépôts dans toutes les Pharmacies.

Théâtre de Cahors.

Dimanche, 30 novembre 1862.

LUCIE DE LAMERMOOR

Grand-Opéra en quatre actes.

M. DELATOURE, fort premier, ténor remplira le rôle d'Edgard.

M. St-CHARLES, celui d'Aston.

M^{lle} Anna DELLY, celui de Lucie.

LA RUE DE LA LUNE

Vaudeville en un acte.

Messieurs Desclaux et Cie

ont l'honneur d'informer le Public, qu'ils viennent d'établir un service de Messageries entre Cahors et Villefranche d'Aveyon, correspondant avec le chemin de fer pour Figeac et Rodez; les heures du départ et d'arrivée étant fixées comme suit:

ALLER. — De Cahors, 10 heures 30 m. du soir; arrivée à Villefranche à 5 heures du matin; départ de Villefranche pour Figeac et Rodez, 5 heures 50 m. du matin; arrivée à Figeac à 7 heures 45 m. du matin, à Rodez à 11 heures 11 m. du matin.

RETOUR. — De Figeac, à 7 heures 50 m. du matin; arrivée à Villefranche à 9 heures 30 m. du matin. Départ de Villefranche 10 heures 30 m. du matin, arrivée à Cahors à 5 heures du soir.

BUREAUX:

MM. MATHAT, Directeur à Cahors. — MAS, Directeur à Villefranche.

L'ÉLECTRICITÉ

Est le seul traitement moderne et efficace contre une foule d'affections RHUMATISME, PARALYSIE; NEURALGIES; ASTHME, et toutes les souffrances de l'organisme

LA BROUSSE VOLTA-ÉLECTRIQUE

du Docteur HOFFMANN (de Berlin).

Journelement employée par les autorités de la science médicale, est le seul appareil bon marché dont tout le monde puisse se servir sans aucun préparatif, sans secousse et sans danger. Elle rend très vite la chaleur, la sensibilité, et le mouvement; les cas de guérison chaque jour constatés sont considérables.

A Paris, chez L. BRANDUS, boulevard Bonne-Nouvelle, 55, Paris.

Prix: 20 f. ajouter 50 c. pour recevoir FRANCO, en province, contre mandat de poste

CARTE

Du Département du LOT

En vente chez CASTANET, imprimeur-lithographe, à Cahors.

Prix:

Imp. noir,	2 f. 50
— liséré couleur, limitant les arrondissements.	3 »
— arrondis à teintes plates.	4 »
— routes, chemins, etc, coloriés.	5 »

CARTES de VISITE de 2 à 5 francs le cent.

POUR VENDRE BEAUCOUP, VENDRE BON ET BON MARCHÉ

Aux Fabriques de France

MAISON GREIL

A CAHORS, sur les Boulevards, Maison COURNOU, à l'angle de la rue Fénélon.

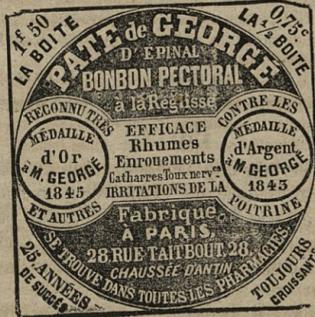
HABILLEMENTS TOUS FAITS

ET SUR MESURE

Formes élégantes et gracieuses, étoffes de la plus grande fraîcheur et de la plus haute nouveauté, confection d'un fini parfait, modicité de prix surprenante.

Réglisse Sanguinée

Pectoral reconnu le meilleur pour guérir les Rhumes, Gastrites, Crampes et faiblesses d'estomac. Mangé après les repas, c'est le digestif le plus efficace. Un seul essai suffit pour s'en convaincre. Pour se garantir des contrefaçons, exiger la signature Sanguinée, — 75 c. la boîte. — Dépôt à Cahors dans toutes les pharmacies.



AVIS

Le sieur CALMETTE, conseiller d'arrondissement et propriétaire à Thémènes, canton de Lacapelle, a l'honneur de prévenir MM. les agriculteurs et fermiers qu'il est dans l'intention de mettre en ferme toutes ses propriétés, qui se composent de trois grands corps de domaines, contigus, d'une briqueterie ou chafour, d'un moulin à huit meules, de deux pressoirs hydrauliques, contigus, et enfin d'une grande prairie particulière. Le tout payant près de 1,500 fr. d'impôts. Le propriétaire et MM. Alayrac, notaire à Gramat, Born à St.-Céré, Vaissié à Lacapelle, et Brunet à Thémènes, donneront tous les renseignements désirables.

ÉLIXIR ANTI-RHUMATISMAL
de SARRAZIN-MICHEL, d'Aix.
Guérison sûre et prompte des rhumatismes aigus et chroniques, goutte, lumbago, sciatique, migraines, etc., etc.
10 fr. le flacon, p^r 40 jours de traitement.
Un ou deux suffisent ordinairement.
Dépôt chez les principaux Pharm. de chaque ville.

AVIS.

Le sieur VERNEGEOL, marchand faïencier, à Limoges, vient d'arriver à Cahors avec un grand assortiment de Porcelaine blanche et dorée, au choix. On trouvera chez lui des services de table, des vases d'église et de salon. — Il se charge de remplacer les pièces qui décompléteraient un service et de les faire parvenir franco à la personne qui le demanderait. — Son magasin est situé sur le cours Fénélon, où il restera trois mois seulement.

A LA VILLE DE CAHORS SABRIÉ

Marchand Tailleur, rue de la Mairie, 6, a l'honneur de prévenir le public, que, comme par le passé, on trouvera dans ses magasins des habillements confectionnés à Paris ou par lui. Il ose espérer que les personnes qui l'honorèrent de leurs visites seront satisfaites. Il confectionne aussi sur mesure.

CHOCOLAT-MENIER

L'extension qu'a prise en France la consommation du Chocolat est due surtout à l'initiative de la Maison MENIER. En effet, à l'époque où cette maison conçut l'idée de fonder une grande industrie sur la fabrication de ce produit, c'était un aliment peu répandu, et dont la production n'avait pas d'importance commerciale. Ce fut par une réduction considérable dans les prix, tout en offrant d'excellentes qualités, qu'elle réussit à faire pénétrer dans toutes les classes l'usage du Chocolat, et à constituer une industrie de premier ordre; si bien que, par son développement progressif, la réputation des Chocolats français, autrefois ignorée, est aujourd'hui la première.

CE RÉSULTAT REMARQUABLE A ÉTÉ OBTENU PAR L'APPLICATION DE CE PRINCIPE INDUSTRIEL:

On ne fait quelque chose de grand et d'utile dans une fabrication quelconque qu'à la condition d'appeler les masses à la consommation des produits.

Envieuse de ce succès universel, la contrefaçon du CHOCOLAT-MENIER s'est multipliée sous toutes les formes: imitation du moulage, de la couleur des enveloppes, de l'étiquette à médailles; impression dans la pâte de noms de fantaisie qui reproduisent les mêmes lettres que le nom MENIER; tout a été mis en œuvre pour faire acheter au public des produits inférieurs pour du CHOCOLAT-MENIER. Ces artifices peuvent profiter, il est vrai, à des industries parasites, mais ils trompent le consommateur en lui faisant dépenser le prix d'un bon Chocolat, pour n'avoir en échange qu'un mauvais produit.

Pour se mettre à l'abri d'une surprise, on doit refuser toute tablette qui ne porterait pas sur la face opposée à l'étiquette à médailles la marque de fabrique avec la signature MENIER.

NOUVEAUTÉS AMÉRICAINES SPÉCIALEMENT ADAPTÉES

A L'HIVER ET A L'AUTOMNE.

CAGE DIAMANT, dite indestructible. **CAGE à CEILLETS**, Méd. de 1^{re} classe à l'Exposition de Londres 1862.

Volans brodés s'adaptant à la Jupe-Cage.

CÉLÈBRE JUPE-CAGE AMÉRICAIN

THOMSON FRÈRES

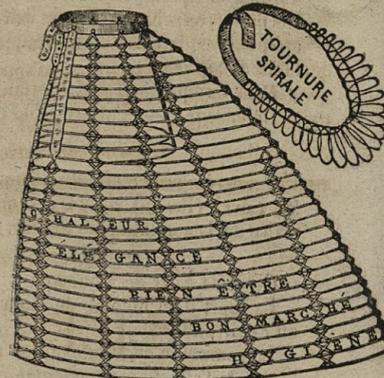
La seule Jupe qui unisse la force à l'élasticité parfaite; une tournure gracieuse à une légèreté inouïe; un bon marche fabuleux à une véritable distinction.

LA SEULE QUI SE PENTE AGRAÛABLEMENT EN HIVER. Sa merveilleuse légèreté permettant de porter le nombre de jupons de dessous de flanelle, etc., qui seuls produisent la chaleur, étant en contact avec le corps, tandis que chaque addition au tour et antique jupon d'étoffe devient un fardeau insupportable.

Plus de gêne pour soi! Plus d'embarras pour les autres. **BLANC, BLANC ET NOIR, MAGENTA.**

GRAND ASSORTIMENT POUR ENFANS DE TOUT AGE.

EN VENTE CHEZ TOUS LES BONS DÉTAILLANS DE PARIS ET DE LA PROVINCE.



A VENDRE, en bloc ou à parcelles,

L'HOTEL DES AMBASSADEURS

S'adresser à M. Francès, à Cahors.

Le propriétaire-gérant, A. LAYTOU.